

Dossier suivi par :

Thomas Mourier

Chargé des activités sportives et culturelles

thomas.mourier@fscf.asso.fr

01 43 38 89 85

Paris, le mardi 5 septembre 2017,

Objet : championnat national d'hiver de tir à l'arc – 2017/2018

Madame, Monsieur,

Le **Championnat National d'Hiver** de tir à l'arc 2017/2018 sera ouvert **du 21 décembre 2017 au 20 mars 2018.**

Nous remercions les clubs organisateurs de nous communiquer les dates, les horaires, et les lieux prévus pour ces rencontres à l'aide du formulaire que vous trouverez en pièce jointe.

Nous vous prions de nous renvoyer celui-ci par mail avant le 7 novembre 2017 : sergeburgun@gmail.com .

La commission nationale désignera ultérieurement les arbitres et un calendrier sera établi puis communiqué fin novembre.

La commission nationale rappelle que le Championnat National d'Hiver est un événement fédéral au même titre que celui d'été. Par conséquent, la tenue des archers doit être à la hauteur de l'événement (cf. memento).

Les organisateurs, rencontrant des difficultés du fait d'une indisponibilité de leur installation, pourront après accord du responsable de la commission nationale anticiper les dates de compétition. La date butoir reste le 20 mars 2018.

En vous remerciant pour votre participation, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos respectueuses salutations.

Serge BURGUN

Référent de la commission nationale pour le championnat
national d'hiver

PRECISIONS IMPORTANTES :

LICENCES

Les archers devront être obligatoirement en possession d'une licence FSCF le jour de la compétition et avant le 1^{er} janvier si la compétition est organisée en 2018. La licence doit comprendre une photographie du titulaire et la date du certificat médical.

FRAIS ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont fixés à 12,00 € par binôme jeune ou adulte. La répartition de cette somme se fait comme suit : 7 € reviennent à l'organisateur, 5 € sont versés à la fédération pour couvrir les frais d'arbitrage et les récompenses (à envoyer avec les résultats).

Les droits d'engagement devront être acquittés à l'inscription. En cas de désistement, ces droits ne seront pas remboursés.

Le règlement complet est désormais consultable dans le manuel réglementaire de tir à l'arc

Ce document est en téléchargement sur :

<http://www.fscf.asso.fr/actualites/manuel-reglementaire-memento-tir-larc>

Référent de la commission pour le Championnat national d'hiver

Serge BURGUN

Tél. 06 58 59 48 97

Courriel : sergeburgun@gmail.com

Formulaire d'inscription pour le championnat national d'hiver FSCF de tir à l'arc

Ligue

Club organisateur

Responsable du concours

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Mail :

Concours

Date retenue :

Adresse du concours :

.....

Les inscriptions sont à transmettre au plus tard pour le 7 novembre 2017 à :
sergeburgun@gmail.com